

“Votre comité recommande aussi qu’au commencement de chaque session, l’Orateur de la Chambre des Communes, par l’entremise du greffier de la Chambre, donne instruction au commis de la papeterie de la Chambre de préparer un état de la quantité, de l’espèce et du prix des articles de papeterie requis pour la Chambre des Communes pour l’année fiscale suivante, et qu’il soumette cet état au comité mixte des Impressions du parlement aussitôt que possible après son organisation ; et que le dit comité mixte soit autorisé à examiner et reviser le dit état, et qu’il suggère les changements et améliorations à y apporter pour l’avantage des députés, et qu’il soumette ses rapports aux deux Chambres pour être pris en considération et approuvés,” on ajoute ce qui suit : “Que le président, pour les Communes, du comité mixte des Impressions du Parlement reçoive instruction de commander les valises requises pour les députés, tel que prescrit par une précédente résolution.”

Le comité recommande aussi que chaque membre du personnel officiel de la Ferme Expérimentale Centrale reçoive 500 exemplaires de sa déposition devant le comité d’Agriculture et de Colonisation, et que le surintendant, M. Saunders, reçoive en plus, 500 exemplaires du rapport complet du comité.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,  
*Président.*

Alors, sur motion de l’honorable Sir John Carling, secondé par l’honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, lundi prochain.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu’il avait reçue une communication du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants :—

OTTAWA, 17 septembre 1896.

MONSIEUR,—J’ai l’honneur de vous informer que l’honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat cette après-midi à 4 heures, pour donner la sanction royale à l’Acte des subsides (No 1 de 1896, Seconde session) qui a été passé par le Sénat et la Chambre des Communes pendant la présente session.

J’ai l’honneur d’être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN SINCLAIR,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l’honorable  
Président du Sénat.

La Chambre s’est ajournée à loisir.

Quelque temps, après la Chambre a repris sa séance.

L’honorable Sir Henry Strong, chevalier, juge en chef de la cour Suprême du Canada, député du Gouverneur, étant assis au pied du trône.

L’honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d’informer cette Chambre que c’est le désir du député-gouverneur qu’elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;